



2015 : BELLE ANNEE EN MATIERE DE RESULTATS

Patrick Guerbert semble satisfait. Même si les entrées de commandes (PAC) sont en retard sur l'objectif, Clemessy n'a pas pris d'affaire « alimentaire » qu'on aurait pu regretter par la suite. De plus, la marge se maintient à 12,3 %.

A fin décembre, le résultat opérationnel serait :

- à 35 M€ pour le Groupe,
- à 32,7 M€ pour la SA.

L'enveloppe « intéressement/participation » serait à 6,5 M€ ! Pour rappel, elle était de 5,8 M€ en 2014.

Quant à la trésorerie, elle devrait frôler les 95 M€ en fin d'année.

Quelques inquiétudes :

- affaire RJH (entité Energie Process) : conditions de réalisation difficiles. Le responsable des projets Process du Nucléaire amènera son aide à l'équipe. A ce jour, la direction a provisionné 4 M€.
- Clemessy Motors : ce qui inquiète le PDG, au-delà du marché qui va mal, c'est : « on bosse mal ; nous ne sommes pas parfait dans la réalisation », dit-il.
- Centre Est : problématique dans la maintenance.
- Clemessy Méditerranée : la commande EHPAD est une catastrophe : -450 K€. M. Guerbert est clair : il ne veut plus entendre parler d'une commande dans les EHPAD ! Quant à la commande Métro/Tram, le mémoire est en cours. Montant des travaux non régularisés : 150 K€.

- Reims/Orléans : -1M€ dû à Orléans/Hyline France. Hyline France nécessite de l'embauche, de l'outillage mais la direction confirme qu'Hyline France est un investissement d'avenir.
- AST : difficulté dans l'infrastructure & transport.

Et les bonnes nouvelles :

- Affaire DUS : affaire certes compliquée mais « on saura faire », dicit le PDG.
- Affaire Cestas : belle réussite.
- Game Travaux : la filiale a entré deux belles commandes... mais attention à la réalisation !
- EIS : tient ses objectifs.
- Ouest Atlantique : pour la première fois à l'équilibre. M. Guerbert a félicité les équipes.
- Maine Normandie : OK mais il manque 10 M€ en matière de grands projets.

Le budget 2016 a été présenté la semaine dernière à l'actionnaire Eiffage. L'entrée de commandes se situerait à 752 M€.

L'entreprise souhaite déployer des offres dites génériques via la recherche et le développement (R & D). Les offres pourraient être :

- Novatrices : elles ne sont pas encore disponibles sur le marché mais elles pourraient être maîtrisées par Clemessy.
- Continuatrices : les offres sont disponibles sur le marché mais pas pleinement maîtrisées par Clemessy.
- Inexplorées : les offres sont disponibles sur le marché mais elles ne sont pas proposées sur le marché par Clemessy alors qu'elles pourraient l'être moyennant R & D.
- Réplicatives : les offres sont déjà connues par une ou l'autre entité et elles pourraient l'être par d'autres.

La démarche :

- Identification avec les entreprises (sauf entités spécialisées comme Sécauto et Dynae),
- Tri dans les différentes idées,
- Choix dans les offres prioritaires à déployer,
- Pouvoir se démarquer par rapport aux confrères et devenir spécialiste.

Le travail se fait entre les chefs d'entreprise et la direction industrielle.

Les ingénieurs commerciaux d'axe complèteront et donneront leur vision sur les choix.

Difficulté rencontrée : disponibilité des experts car ils sont déjà pris sur des projets. Patrick Guerbert tient à ce que les entités s'investissent : financièrement et en compétences humaines.

Nouveauté pour le versement de l'intéressement :

Dès l'année prochaine, si le salarié souhaite percevoir en totalité son intéressement, il devra en faire la demande (au même titre que pour la participation). Si le salarié ne fait pas la démarche, 100 % de la somme seront versés dans le PEG Eiffage. Versement de l'intéressement et de la participation : fin avril.

2016 verra poindre un nouveau règlement intérieur. Même si l'ancien date de 1990, celui que la direction impose semble plus répressif :

- la direction ou son représentant se réserve le droit de procéder à un contrôle d'alcoolémie au moyen d'un test de dépistage. La notion de secret médical n'intervient pas en l'espèce.
- Le salarié qui pour des raisons de santé prend des médicaments provoquant des effets secondaires, comme la somnolence ou la baisse de vigilance, devra prévenir la médecine du travail.
- Le refus de se soumettre aux visites médicales pourra entraîner une sanction
- ...

Si la direction se vante d'avoir rajouté un chapitre sur le harcèlement sexuel ou moral, elle ne fait que recopier les textes de loi ! Et, toujours d'après la direction, le règlement intérieur n'a pas vocation à reprendre toutes les obligations de l'employeur en matière de santé et de sécurité.

Nous avons l'impression que nos patrons deviennent des « ayatollah » de la sanction, intransigeants et hermétiques à toute plaidoirie.

L'UNSA ne peut cautionner ce type de texte.

Pour une fois, le PDG est d'accord avec les partenaires sociaux : comme eux, il regrette le **manque d'intégration des apprentis** et le trop faible taux de réussite qui en découle. Il répète que l'apprentissage reste la meilleure porte d'entrée pour l'embauche.

Mais que fait-il pour remédier à la situation qu'il déplore ?

Et sur les fins de carrière :

MM. Holder, Beninger, Guerbert (et sans doute d'autres) vont faire valoir leur droit à la retraite début 2017. Si les patrons d'AST et de Reims ont trouvé leur successeur au sein de Clemessy, M. Guerbert estime, en ce qui le concerne, qu'il est prématuré de travailler en binôme avant le milieu de l'année prochaine...
Affaire à suivre.

Quelques dates à retenir :

- 27 janvier : Comité de Groupe
- 17 février : Comité Central d'Entreprise où le PDG présentera le budget de l'entreprise aux partenaires sociaux
- Janvier ? Février ? : début des négociations salariales obligatoires !

L'UNSA CLEMESSY

15 décembre 2015